Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le 10/06/2024
ID : 081-200066124-20240606-119_2024DP-AR

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°119_2024DP
Attribution des accords-cadres multi-attributaires à bons de commande relatifs aux « Prestations d'assistance, de conseil juridique et représentation en justice pour la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet,

Vu l'article L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs notamment les services d'un montant inférieur au montant des seuils des procédures formalisées fixés par la réglementation en vigueur,
Vu la mise en concurrence effectuée du 08 février 2024 au 05 mars 2024,

DÉCIDE

Article 1er
Les accords-cadres multi-attributaires à bons de commande relatifs aux prestations d'assistance, de conseil juridique et représentation en justice pour la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet sont attribués aux prestataires suivants :

. Lot n°1 Urbanisme, Aménagement Habitat y compris gens du voyage Environnement, mobilités et accessibilité

Titulaire n°1
SCP BOUYSSOU
72, rue Pierre-Paul Riquet
Bat B n°4
31000 TOULOUSE

Titulaire n°2
SCP LONQUEUE
6, avenue de Villars
75007 PARIS

Pour un montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 70 000.00€ HT

. Lot n°2 Droit de la fonction publique territoriale, droit social applicable aux collectivités et à leurs groupements

Titulaire n°1
AARPI ADALTYS AVOCATS
27, Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX

Titulaire n°2
SELARL VPNG
34, rue de la loge
34000 MONTPELLIER

Pour un montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 40 000.00€ HT

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le 10/06/2024
ID : 081-200066124-20240606-119_2024DP-AR

. Lot n°3 Droit administratif général, domaine public, finances publiques, fiscalité, droit de l'intercommunalité, institutions locales, gouvernance et compétences et droit pénal

Titulaire n°1
SELARL FUMERY et Ambraisse Avocats
11, boulevard Sébastopol
75001 PARIS

Titulaire n°2
SELARL VPNG
34, rue de la loge
34000 MONTPELLIER

Pour un montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 40 000.00€ HT

. Lot n°4 Contrats publics et privés, modes de gestion de services publics, commande publique, droit public économique, droit commercial et droit de la propriété intellectuelle, droit privé général, droit civil

Titulaire n°1
SELAS CHAREL ET ASSOCIES
5 rue Boussairolles
34000 MONTPELLIER

Titulaire n°2
ADALTYS
27, Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX

Pour un montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 50 000.00€ HT.

Article 2
La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du Service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Técou,

Signé électroniquement par : Paul SALVADOR
Date de signature : 06/06/2024
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 10 JUIN 2024
Et publication - mise en ligne le 10 JUIN 2024 et/ou notification le